

Règlement Paintball

Espace GbB

Article 1 : L'Espace GbB/GbB productions, 6 rue du moulin Château de Spoir 28630 Mignières, propose une activité "paintball " permanente. Il s'agit d'un sport de tir d'adresse où le joueur doit viser un autre joueur avec un marqueur propulsant des billes de peinture (lavable à l'eau). Cette activité se déroule sur un terrain clos et aménagé pour rendre la partie plus réelle mais aussi pour assurer une meilleure sécurité.

Le(s) terrain(s) de paintball est (sont) situé(s) à l'intérieur du parc naturel du Château de Spoir.

Article 2 : La participation à cette activité est payante (voir les tarifs en vigueur).

Article 3 : L'âge minimum exigé pour la pratique de cette activité est de 16 ans (une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs).

Article 4 : L'inscription à cette activité se fait sous réservation, la réservation de cette activité n'excède pas 2h.. Toute personne désirant participer à cette activité doit donc s'inscrire et fournir toutes les données exigées. (Autorisation parentale pour les personnes mineures, paiement de la location)

Article 5 : Afin de garantir au mieux la sécurité des joueurs et des spectateurs, il est impératif de respecter la panoplie ainsi que les conseils de l'encadrant. Les joueurs disposent d'une assurance, délivrée par la fédération sportive de paintball, compris dans le forfait location. Le(s) terrain(s) est(sont) délimité(s) pour améliorer la sécurité des spectateurs mais aussi des joueurs grâce à une meilleure visualisation du terrain ainsi qu'une surveillance plus efficace.

Article 6 : Le(s) terrain(s) est (sont) situé(s) à l'intérieur du parc du château de Spoir.

Article 7 : Le forfait Location comprend : un marqueur avec double poignée pour une meilleure maniabilité + les accessoires, un masque antibuée pour une meilleure visibilité, une combinaison, un plastron (principalement pour les filles), les 100 billes ainsi que l'assurance du joueur et l'encadrement.

Il est conseillé aux joueurs de porter une tenue adéquate (tenue sportive "double épaisseur" pour amortir l'impact des balles et des renforcements aux articulations pour amortir les chutes des joueurs).

Article 8 : Cette activité reste une activité à risque donc tous les joueurs et les spectateurs se doivent de respecter les mesures de sécurité ainsi que [les principes et règles du Paintball](#).

Article 9 : GbB Productions décline toute responsabilité sur le vol et/ou la perte d'un ou plusieurs biens. Néanmoins la personne concernée pourra déclarer le vol et/ou la perte auprès des responsables du site, pour que ceux-ci puissent prendre en compte les coordonnées de la victime. GbB Productions décline également toute responsabilité si un des participants se blesse sur l'enceinte du parc naturel du Château de Spoir. Néanmoins la personne concernée sera prise en charge pour des premiers secours et transférée à l'hôpital pour soins intensifs.

Article 10 : La participation à cette activité implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que les arbitrages motivés qui pourront être effectués par les organisateurs.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper la pratique du Quad, en cas de non respect des consignes de sécurité signalées sur la fiche « conditions générales », ou bien, en cas de force majeure, sans que les participants engagés puissent prétendre à dédommagement.

Article 12 : Tout concurrent se doit de respecter la faune et la flore du parc naturel du Château de Spoir.